



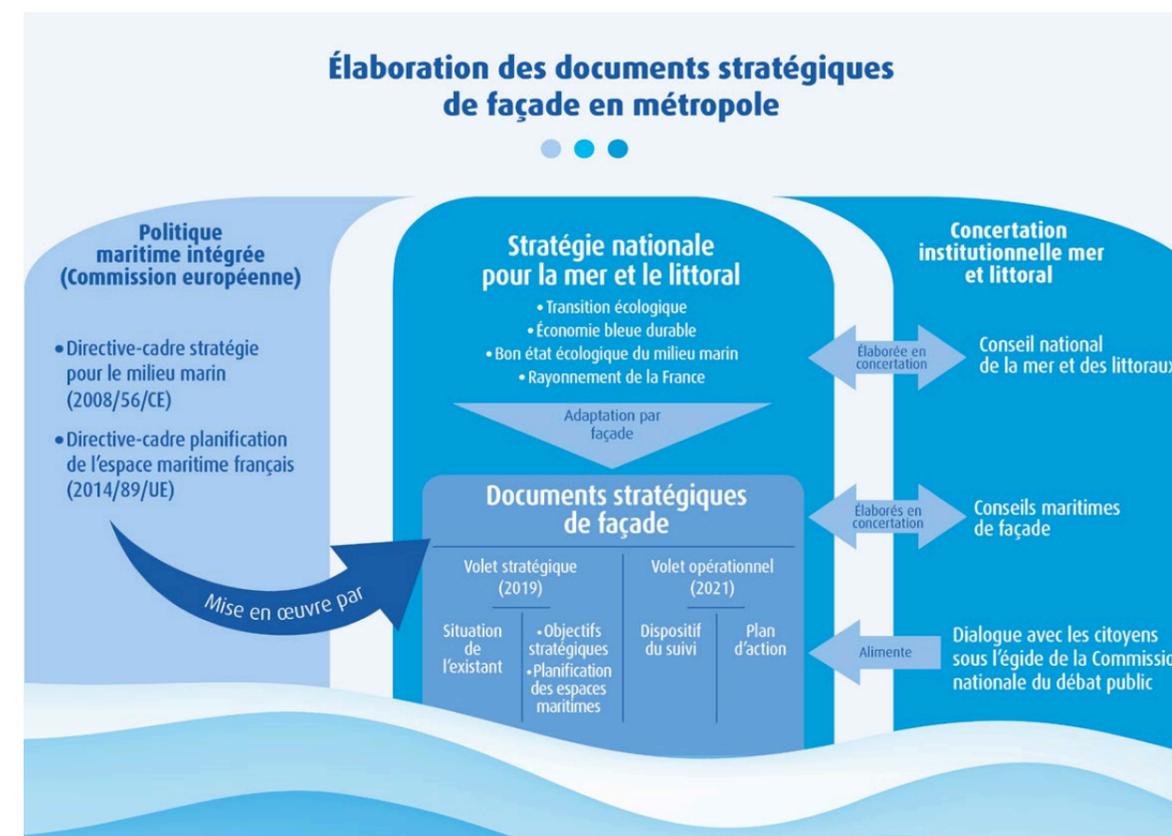
# 1. CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET GOUVERNANCE

Pour chacune des façades maritimes en métropole, un document de planification, le document stratégique de façade (DSF), doit préciser et compléter les orientations de la stratégie nationale au regard des enjeux économiques, sociaux et écologiques qui lui sont propres. La France a fait le choix d'articuler au sein de ces documents la transposition de deux directives cadres européennes :

- La directive cadre « stratégie pour le milieu marin » (2008/56/CE, DCSMM) qui vise l'atteinte ou le maintien du bon état écologique des milieux marins, pour une mer saine, propre et productive ;

- La directive cadre « planification des espaces maritimes » (2014/89/UE, DCPEM) qui établit un cadre pour la planification maritime et demande aux Etats membres d'assurer une coordination des différentes activités en mer.

Le document stratégique de façade comprend quatre parties, chacune d'elle ayant vocation à être enrichie et amendée au vu de l'amélioration des connaissances disponibles. Elles seront actualisées dans les révisions du document, prévues tous les six ans.



**Le plan d'action constitue sa dernière et quatrième partie. Ce plan d'action est conjoint Etat – Collectivités. Il est constitué :**

- d'actions qui contribuent directement et fortement à l'amélioration du bon état écologique en agissant sur les descripteurs. Ces actions sont rapportées à la Commission européenne au titre de la DCSMM ; leur réalisation engage la responsabilité de la France. Si elles ne sont pas mises en œuvre, ou si elles ne suffisent pas à atteindre les objectifs

du fait d'une responsabilité d'autres Etats ou d'événements majeurs, une dérogation est demandée à la Commission européenne. La non-atteinte des objectifs du fait de l'absence de réalisation de ces actions peut engendrer une sanction envers l'Etat.

- d'actions d'obédience sociale et/ou économique, qui traduisent l'ambition de la Méditerranée en termes de développement d'une économie bleue durable, en traduction de la DCPEM.

Au-delà de ce « clivage » technique et institutionnel, le plan d'action du DSF Méditerranée est un exercice intégré, qui dépasse la traditionnelle scission entre économie et environnement. Toute la dynamique de concertation, d'élaboration des actions et de dialogue entre les acteurs de la façade s'est inscrit dans cet objectif, jusqu'au livrable du plan d'action.

L'ensemble de ces étapes et un guide de lecture sont présentés dans cette introduction.

## 2.

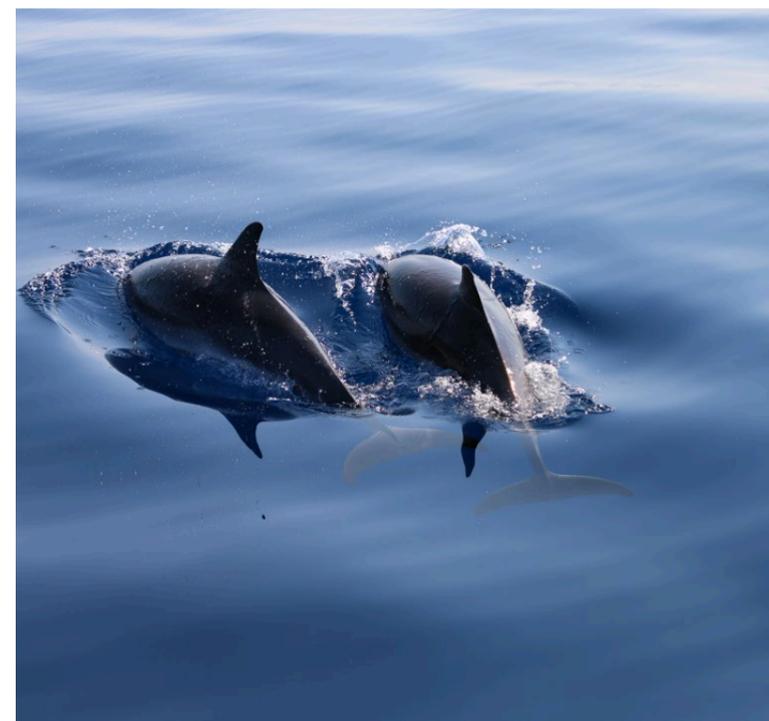
# DU PLAN D'ACTION POUR LE MILIEU MARIN AU PLAN D'ACTION DU DOCUMENT STRATÉGIQUE DE FAÇADE : UN ÉLARGISSEMENT DES PERSPECTIVES

Le Document stratégique de façade intègre le Plan d'action pour le milieu marin (PAMM).

La stratégie de façade maritime comprend la révision de l'évaluation du bon état des eaux marines, des objectifs et indicateurs de suivi environnementaux. Il propose une ambition nouvelle au travers de cibles que la France s'engage à atteindre pour respecter les objectifs de la Directive-cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM).

Le dispositif de suivi révise et complète le programme de surveillance du PAMM : il confirme les réseaux de surveillance opérationnels, les corrige et les complète le cas échéant d'autres dispositifs existants ou à construire. Le plan d'action du DSF s'inscrit dans cette même mouvance. Il tire les leçons du programme de mesures du PAMM : surtout, il valorise, poursuit, renforce tout ce qui a été créé dans ce premier cadre d'exercice d'une politique environnementale ambitieuse en Méditerranée.

## 1. BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAMM 1<sup>ER</sup> CYCLE



La mise en œuvre du programme de mesures du PAMM en Méditerranée peut être considérée comme une réussite et la consécration de partenariats pérennes et jusqu'à alors inédits.

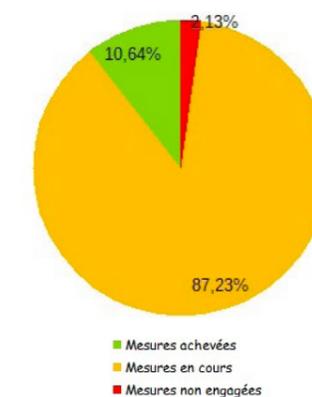
52 mesures y ont été actées : 29 mesures sous pilotage nationale, impliquant parfois une forte mise en œuvre en façade, et 23 mesures exclusivement méditerranéennes, sous responsabilité et pilotage final des préfets coordonnateurs.

Une seule mesure nationale n'a pas encore été engagée<sup>1</sup>. Toutes les autres sont engagées, si ce

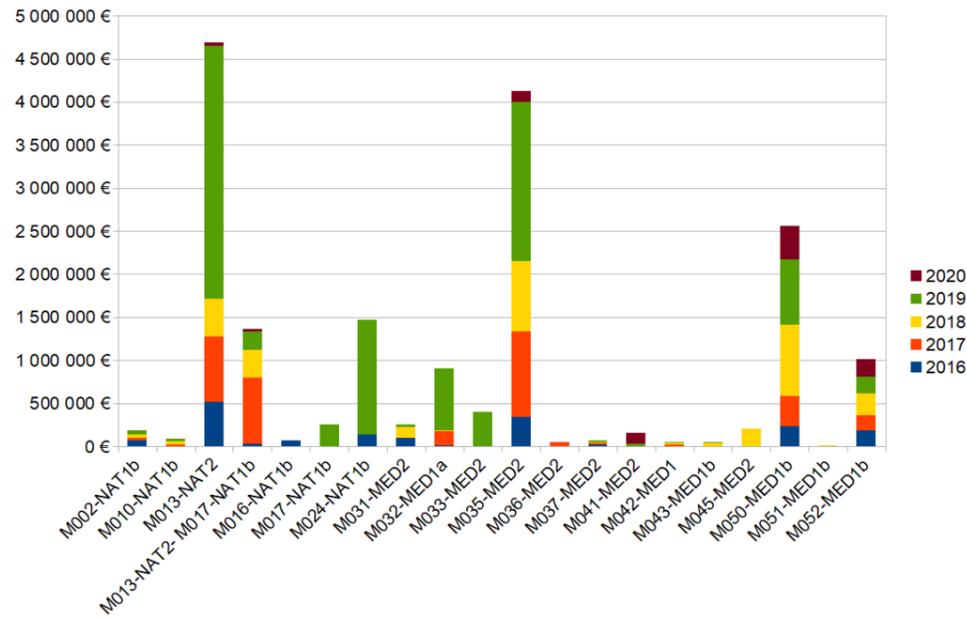
n'est achevées. Cette différence de terminologie est toutefois peu pertinente : les dynamiques, partenariats et projets lancés dans le cadre du PAMM perdureront évidemment dans le nouveau cadre du DSF, ce qui explique que de nombreuses actions ne soient pas considérées comme « achevées ». Elles le seront pour des impératifs de rapportage à la Commission européenne, mais se poursuivront en façade.

<sup>1</sup> Il s'agit d'une action de la mesure : M020-NAT 1b : Identifier et promouvoir les dispositifs les plus pertinents pour limiter le transfert de macro-déchets lors des opérations de dragage et d'immersion des sédiments de dragage

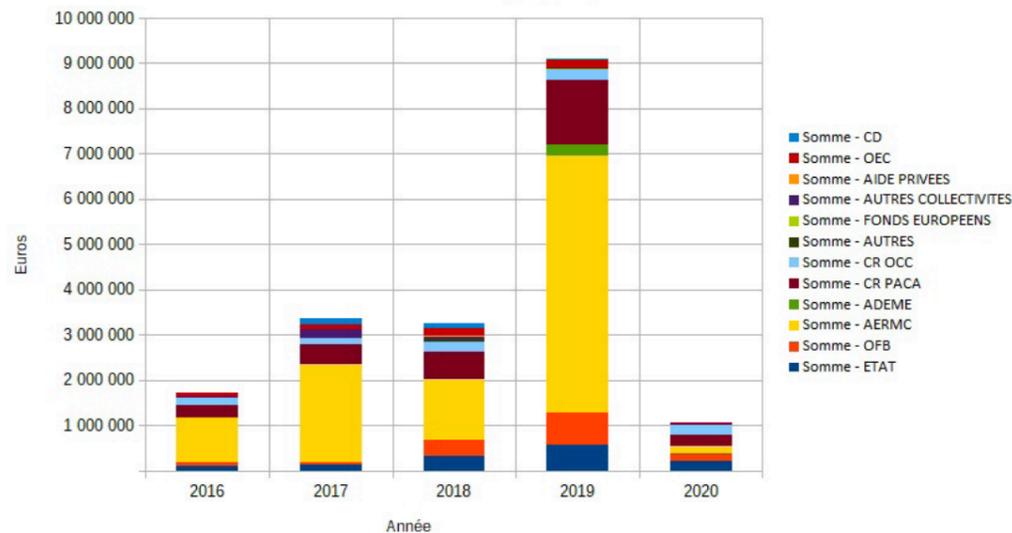
Un premier bilan financier du PAMM réalisé par la DIRM fin 2020 montre la forte implication de chacun des partenaires en Méditerranée. Au total, plus de 20 millions d'euros qui ont été engagés pour la réalisation des mesures. Une nette montée en puissance des financements est observée en 2019, signe que l'effort de gouvernance, de pédagogie et d'appropriation par les acteurs des actions de politique maritimes intégrées, portées collectivement en façade au travers des différentes instances de concertation et de gouvernance, a porté ses fruits. Des postes de dépenses très nettes se dégagent : la restauration écologique des fonds côtiers (mesure M035), la réduction des rejets portuaires par l'adaptation des aires de carénage et l'accompagnement des ports vers Ports Propres (M013 et M017), les dragages (M024), la sensibilisation et l'éducation à l'environnement (M050 à M052).



Avancement des mesures nationales et locales



Bilan financier du PAMM 1er cycle par partenaire financier



La dynamique partenariale autour du PAMM est régulièrement mise en lumière grâce à la publication d'une lettre d'informations PAMM. Cette lettre, éditée par la DIRM, met en valeur les partenaires du PAMM via l'édito tournant, et des articles synthétisant la mise en oeuvre des mesures. Cinq numéros ont été publiés à ce jour (février 2021).

  
**Toutes les lettres PAMM sont disponibles sur le site de la DIRM**  
<http://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/la-lettre-de-communication-sur-le-pamm-r404.html>

La crise sanitaire a engendré un recul des investissements et un décalage dans le temps des projets, qui devraient être compensés par l'effort du plan France Relance (voir partie 3.4).

## 2. QUELLE MARCHÉ À FRANCHIR ENTRE LE PAMM ET LE DSF ?

Le plan d'action du DSF comporte quant à lui 93 actions. 59 actions seront rapportées à la Commission européenne au titre de la Directive-cadre Stratégie pour le milieu marin : ce sont 7 actions environnementales supplémentaires par rapport au PAMM 1<sup>er</sup> cycle.

Les 34 autres actions concernent plus indirectement l'amélioration du bon état écologique. Elles visent la transformation durable de l'économie bleue, le maintien et la valorisation des métiers historiques et artisanaux, l'accès solidaire au littoral, aux emplois et activités maritimes, la préservation des paysages et patrimoines ainsi que la gestion des risques et des crises. La France s'engage tout autant à leur réalisation, mais elles n'enclenchent pas les processus de rapportage, dérogation, sanctions potentielles.

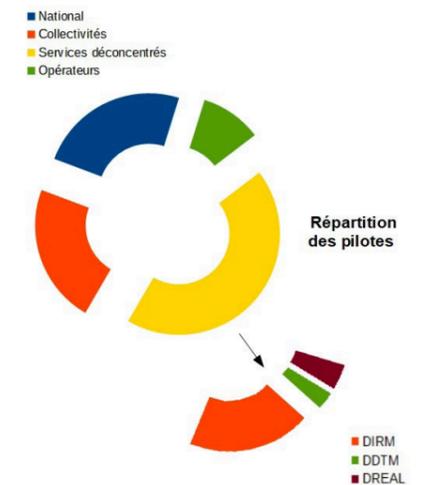
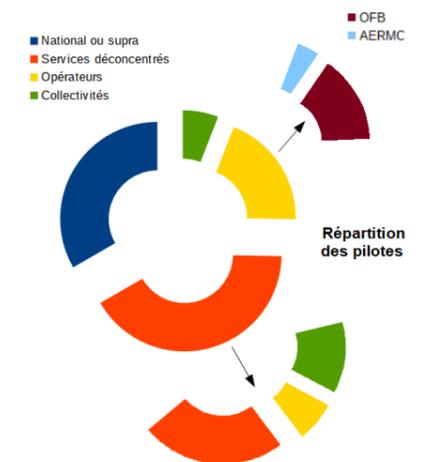
Peut-on alors considérer le plan d'action du DSF comme une démarche rationnelle et tenable ?

Les acquis de la mise en œuvre du Plan d'action pour le milieu marin seront pleinement mobilisés :

- Le plan d'action du DSF est affirmé par le ministère comme un plan partagé Etat-Collectivités. Les étapes de sa réalisation ont été guidées par cette nouveauté dans la planification de la poli-

tique maritime intégrée (voir partie 3.1). Cela signifie que les actions qui y sont définies, mais surtout les pilotages et partenariats qui y sont affirmés, les financements qui y sont suggérés sont répartis, compris et acceptés tant par les services de l'État que par les collectivités territoriales.

- La répartition des pilotages des actions en témoigne. Elle est équitable entre les services déconcentrés de l'État, services d'administration centrale et opérateurs de l'État pour le volet environnemental, en notant un net renforcement de l'implication du niveau national via des actions communes à toutes les façades. Elle est équitable entre le niveau national, les services déconcentrés de l'État et les collectivités pour les actions socio-économiques, ce qui est cohérent avec les compétences régionales notamment. Une forte implication de la DIRM est à noter, qui assurera un rôle d'animation, de coordination et d'impulsion.
- Les partenariats mis en œuvre ces dernières années dans le cadre du PAMM seront mobilisés. Les réussites concrètes et visibles des actions sur la façade sont une base solide de mise en œuvre du DSF : un certain nombre d'actions consistent en



un renforcement et une extension territoriale des mesures du cycle précédent.

Ces arguments nous engagent à considérer le plan d'action du DSF comme une démarche rationnelle, faisable, structurante et engageante à l'échelle de la Méditerranée.

# 3.

## RENFORCER L'OPÉRATIONNALITÉ DU DSF : PRISE EN COMPTE DES AUTRE POLITIQUES PUBLIQUES ET COMPATIBILITÉ

Le code de l'environnement et notamment son article L219-4 fixe un rapport de compatibilité du document stratégique de façade avec un certain nombre de documents et notamment les plans, les programmes, les schémas relatifs aux activités ou encore projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagement exclusivement localisés dans les espaces maritimes. Il en est de même pour les schémas de mise en valeur de la mer et les schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine (article L. 923-1-1 du code rural et de la pêche maritime).

De même, les documents qui sont susceptibles d'avoir des incidences significatives sur la mer doivent prendre en compte le

document stratégique de façade. Il convient de préciser que l'ordonnance n°2020-745 du 17 juin 2020 relative à la rationalisation de la hiérarchie des normes applicable aux documents d'urbanisme renforce le niveau d'opposabilité du DSF vis-à-vis des schémas de cohérence territoriale (ScoT), des plans locaux d'urbanisme (PLU, PLUi) et des cartes communales. À terme ces documents seront soumis à une obligation de compatibilité.

L'articulation et la cohérence du DSF avec ces politiques publiques est donc un point majeur, que nous avons tenté d'anticiper au mieux dans les travaux d'élaboration du plan d'action.

## 1. LES SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) ET LEURS PROGRAMMES DE MESURE

Une attention particulière a été portée à la cohérence et à la bonne articulation entre les SDAGE et leurs programmes de mesures d'une part, les objectifs environnementaux et le plan d'actions du DSF d'autre part, lors de l'élaboration de ces documents.

Les projets SDAGE Rhône-Méditerranée et Corse 2022-2027 ont été transmis début octobre 2020 à l'autorité environnementale qui dispose de 3 mois pour émettre son avis. Les phases de consultation des assemblées et du public ont lieu respectivement du 1er mars 2021 au 1er juillet 2021 (4 mois) et du 1er mars au 1er septembre 2021 (six mois). Ces documents sont soumis à l'avis du CMF de juin 2021 dans le cadre de la consultation des assemblées. Réciproquement, le plan d'action du document stratégique de façade est soumis à l'avis des comités de bassin de Rhône Méditerranée et de Corse entre les mois de juin et juillet 2021.

La déclinaison de la DCE sur le bassin Rhône-Méditerranée, comme sur le bassin de Corse, contribue à l'atteinte des OE de la stratégie à travers :

– les SDAGE qui intègrent des dispositions opposables aux décisions administratives dans le domaine de l'eau et aux documents de planification d'ur-

banisme dans un rapport de compatibilité, pour réduire les pressions de pollution d'origines telluriques et préserver la biodiversité marine côtière ;  
– les programmes de mesures (PDM) des SDAGE, qui répondent à certains OE en proposant des mesures de réduction de certaines pressions, listées par la DCE, qui s'exercent sur les eaux côtières ou en amont, lorsqu'il est possible de localiser cette pression à l'échelle d'une ou plusieurs masses d'eau côtières.

### Les projets de SDAGE contribuent particulièrement à l'atteinte des objectifs environnementaux du DSF.

Ils intègrent dans leurs orientations fondamentales plusieurs dispositions consacrées à l'organisation des usages pour protéger les espaces fragiles, la non-dégradation et la restauration du milieu marin ainsi qu'à la connectivité terre-mer (objectif général A du DSF), la réduction des apports polluants à la mer (objectifs généraux F, H et G du DSF), la lutte contre les espèces invasives (Objectif général I du DSF), la préservation des zones de fonctionnalité des zones humides (Objectif général E du DSF).

## Des précisions ont été ainsi apportées par rapport aux SDAGE 2016-2021 pour renforcer leurs pertinences par rapport aux objectifs de la stratégie de façade maritime en :

- faisant référence aux nouvelles stratégies adoptées dans le cadre du PAMM 1<sup>er</sup> cycle concernant la plongée, la restauration écologique du milieu marin et l'organisation du mouillage pour les bateaux de plaisance ;
- ciblant mieux les pressions, le type d'habitat à protéger et/ou les opérations à conduire pour chacune des thématiques déjà prises en compte à travers les SDAGE ;
- intégrant l'ensemble des préconisations et leviers pour réduire les flux de déchets terrestre en mer et lutter contre les espèces invasives ;
- mettant en avant l'intérêt des actions menées sur le continent en matière de gestion équilibrée de la ressource pour assurer de l'arrivée de volumes d'eau douce suffisant en secteurs côtiers.

## Les projets de programmes de mesures des SDAGE sont cohérents et complètent le DSF.

Les tableaux des programmes de mesures des SDAGE distinguent, le cas échéant, pour chacune des masses d'eau d'un bassin versant, les mesures :

- pour atteindre les objectifs de bon état dites « BE DCE » (bon état au titre de la DCE) ;
- pour atteindre les objectifs environnementaux du document stratégique de façade déclinant la DCSMM
- pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de substances dangereuses (bassin Rhône-Méditerranée)
- spécifiques du registre des zones protégées (zones de captage de l'eau, zones conchyliques, eaux de baignades, sites des Directives Natura 2000 Oiseaux et habitats).

**Pour le littoral, une articulation avec l'élaboration du DSF a été assurée grâce à des travaux conjoints menés entre les secrétariats techniques du DSF et des bassins Rhône Méditerranée et Corse, ainsi que lors des réunions locales avec les acteurs pour élaborer les projets de PDM sur les eaux côtières.**

Les mesures des PDM DCE 2016-2021 qui concourent à l'atteinte des objectifs environnementaux du DSF ont été reconduites lorsqu'elles ne seraient pas achevées en 2021.

**De nouvelles mesures ont été ajoutées dans les projets de PDM DCE 2022-2027 afin de contribuer**

au mieux à l'atteinte de ces objectifs. L'ensemble de ces mesures figure simultanément dans les programmes de mesures DCE et dans le plan d'action du DSF (mesures existantes et mises en œuvre au travers d'autres politiques publiques) afin d'assurer la cohérence entre les deux documents :

- les programmes de mesures DCE intègrent notamment une mesure d'organisation des usages en mer : « Gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel » dont la mise en œuvre contribue particulièrement à l'atteinte des objectifs environnementaux (OE) du DSF relatifs à la préservation et la restauration du milieu marin tout en répondant aussi, sur certaines masses d'eau, à l'objectif de bon état au titre de la DCE.
- Concernant la réduction des apports polluants à la mer, l'ensemble des mesures des programmes de mesures DCE identifiées sur les eaux côtières ainsi que sur les bassins versants côtiers amont à ces masses d'eau, contribuent pleinement à l'atteinte de l'objectif environnemental général F du DSF.
- L'artificialisation du trait de côte, qui exerce une pression sur les milieux côtiers, est d'une manière générale irréversible. Cet enjeu est ainsi traité intégralement au niveau des orientations fondamentales des SDAGE relatives à la non dégradation du milieu face aux pressions d'aménagements à travers notamment la mise en application du principe « éviter – réduire – compenser » pour tout nouvel aménagement (OF 2 SDAGE RM et OF 3A SDAGE Corse).

## 2. LES SCHÉMAS RÉGIONAUX D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (SRADDET) ET LES CONTRATS DE PLAN ETAT-RÉGION (CPER)

Les régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur ont saisi la DIRM lors des travaux de consultation de leur SRADDET, assurant ainsi une parfaite cohérence entre leurs projets et les objectifs de la stratégie de façade maritime déjà adoptée. Parce qu'elle a déjà adopté un Plan d'aménagement et de déve-

loppement durable (PADDUC), la Corse n'a pas eu à mener l'exercice de réalisation d'un SRADDET.

À l'image des travaux menés lors de la stratégie maritime, une attention particulière a été portée à ce que les actions formulées dans le plan d'action s'inscrivent en cohérence avec les volontés

politiques régionales. Cela s'est traduit par l'analyse de compatibilité qui est réalisée dans le document pour chaque action littorale, mais aussi par l'inclusion d'un certain nombre d'actions du DSF dans les projets de Contrats de plan Etat-Région 2021-2027.

Cet effort de contractualisation sur les actions engageant des crédits d'investissements et d'un dimensionnement environnemental et économique suffisamment fort pour être représentatif à l'échelle régionale est une réussite qui garantit au DSF Méditerranée un fort niveau d'opérationnalité.

## 3. LE FONDS EUROPÉEN À LA PÊCHE, AUX AFFAIRES MARITIMES ET À L'AQUACULTURE (FEAMPA) ET LA STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE (PNSPDA)

La pêche professionnelle joue un rôle majeur dans l'emploi et l'activité économique de la façade. Pour en assurer le développement, il est essentiel de mobiliser le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) qui intervient dans le cadre de la politique commune de la pêche et de la politique maritime intégrée. Le programme opérationnel 2021-2027 met l'accent sur les priorités du plan d'action du DSF : l'interaction des activités avec l'environnement en

encourageant une pêche durable ; le développement de l'innovation ; la mobilisation pour une aquaculture durable ou encore encourager la commercialisation et la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture.

La DIRM a contribué à l'écriture et l'évolution du projet de stratégie nationale de développement de l'aquaculture (PNSPDA) en cours d'approbation. Cette stratégie a directement alimenté les actions nationales relatives à l'aqua-

culture et celles locales relatives à l'acquisition des connaissances nécessaires pour labelliser les productions, mieux instruire les dossiers d'installation des fermes et sensibiliser sur les territoires aux modes de production et de consommation durables.

Axe fort du FEAMPA, sa compatibilité et sa cohérence avec le DSF garantissent également aux actions pêche et aquaculture une bonne opérationnalité.

## 4. INTÉGRATION DES CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE DANS LES ACTIONS DU DSF

La crise sanitaire a impacté l'ensemble des professions maritimes : elle a stoppé les mises en vente des coquillages et huîtres produites en Méditerranée à un moment critique ; elle a empêché les pêcheurs d'exercer en mer, mettant à l'arrêt les navires ; la navigation a été interdite et l'ensemble des manifestations et salons nautiques sont encore annulés ; la croisière a dû s'interrompre ; les clubs de sports nautiques et subaquatiques ont été fermés ; les ventes de bateaux de plaisance ont chuté.

Ses conséquences financières ont été terribles sur les socio-professionnels maritimes. Au-delà de l'imprévu, certaines leçons peuvent en être tirées et des processus doivent être mis en place :

- les actions du DSF relatives à l'aquaculture ont intégré la notion d'entreprises résilientes face aux crises, avec une planification qui prévoira de l'espace pour la mise à l'abri et le stockage à terre, ainsi qu'un processus de gestion de crise ;
- les actions relatives à la pêche et à l'aquaculture ont mieux intégré la notion de développement des circuits courts, tout en respectant un équilibre économique local lorsqu'il est

en place (les criées, qui garantissent aux pêcheurs le maintien d'un niveau de vente) ;

- les actions relatives aux industries nautiques, durement touchées par la crise sanitaire, insistent sur les outils de la compétitivité et de l'excellence, parmi lesquels, notamment, le numérique.

Dans le cadre de la conception et du déploiement du plan France Relance, la DIRM a été sollicitée pour faire valoir les projets d'investissements structurants sur la façade et prêts à être financés. Cela a été l'occasion de mettre en avant certains projets qui figurent au plan d'action du DSF et de leur assurer une voie de financement immédiate. A titre d'exemple, ont été proposés au titre de France Relance :

- le financement des centres de soins des tortues marines
- la mise en place de coffres croisières pour limiter l'impact du mouillage
- une campagne d'enlèvement d'épaves et de filets fantômes
- la mise en place de zones de mouillages et d'équipements légers, etc.

## 4. COMMENT A ÉTÉ CONSTRUIT LE PLAN D'ACTION DU DSF MÉDITERRANÉE ?

En Méditerranée, les travaux d'élaboration du plan d'action ont volontairement commencé tôt, dès l'adoption de la stratégie de façade maritime, pour favoriser au maximum la concertation locale et l'expression des idées, envies, besoins des acteurs littoraux et maritimes. La volonté des préfets coordonnateurs a été dès le début de réussir un document et un exercice intégré, où la problématique environnementale n'était plus dissociée de la réalité de l'activité humaine, mais bien confrontées aux perspectives, équilibres et volontés économiques des territoires pour trouver le compromis de la durabilité.

Le livrable du Document stratégique de façade a été conçu à l'image de ces travaux. Au-delà d'un document de politique publique littoral et maritime, il retrace l'histoire de la mise en œuvre de cette politique sur les six dernières années, met en lumière les acteurs et partenariats majeurs. Il valorise les paris, les défis qu'ils se sont donnés et dont nous devons à minima suivre les résultats pour s'en inspirer. Surtout, il donne vie à la stratégie de façade maritime approuvée en octobre 2019 : la contribution de chaque action à l'atteinte du bon état écologique et à la vivacité socio-économique de notre façade, les objectifs et cibles à atteindre, y sont détaillés. Il ouvre enfin sur l'avenir en détaillant, actions, sous-actions, acteurs à mobiliser en fonction du niveau d'engagement qu'ils se sont définis.

## 1. LES ÉTAPES DE LA CONCERTATION

### Un travail technique préalable

De novembre 2019 à février 2020, il a été procédé à l'analyse de la suffisance des mesures mises en œuvre sur le volet environnemental, notamment au travers du Plan d'action pour le milieu marin. Puis au recensement des actions socio-économiques mises en œuvre par les acteurs de la façade Méditerranée, notamment grâce à la participation des collectivités régionales : cet exercice était inédit à cette échelle.

Ce recensement et cette analyse de la suffisance des actions existantes est un attendu du pro-

cessus d'élaboration des volets opérationnels des documents stratégiques de façade, au titre de l'arrêté « critères et méthodes » (art. 3-2) . Il a permis de justifier le maintien ou non d'action en face d'un objectif stratégique : il a donc été parfois considéré que les actions existantes suffisaient pour atteindre un objectif défini. Ce travail est une garantie du caractère opérationnel et rationnel du plan d'action, dès lors que chacune de ces actions est vécue comme une nécessité.

Cette analyse a été partagée et affinée entre mars et juin 2020 avec les services de l'État, les services techniques des collec-

tivités régionales, et l'ensemble des opérateurs de l'État, dans des ateliers dédiés. Les propositions formulées ont largement alimenté les travaux nationaux et l'harmonisation des volets environnementaux des plans d'actions des quatre façades maritimes.

Elle a enfin permis d'assurer la cohérence avec les autres politiques publiques ce qui fait l'objet d'une partie dédiée de cette introduction.

### Une large concertation avec les acteurs

Le bilan du PAMM est révélateur : le temps de la mise en œuvre est d'abord celui de l'état des lieux, du diagnostic territorial, de la cartographie des partenaires. Il a été souhaité que cette étape soit « préfigurée » pour chacune des actions du DSF, et que toute action, sauf thématique nouvelle ou orpheline d'un réseau d'acteurs structurés, soit contextualisée. La matière issue de cette phase préalable, technique, de recensement des actions et d'évaluation de leur suffisance, a ainsi été exploitée au maximum. Un



travail rigoureux de concertation, au sein des territoires, et regroupant le plus de partenaires possibles, a surtout été mené. Les services techniques des collectivités (région, département, métropole, EPCI), mais aussi les élus, ont été largement impliqués, ainsi que les experts scientifiques et les associations emblématiques.

Une forte mobilisation des acteurs socio-économiques a été entreprise. Ces derniers ont pu être sensibilisés aux travaux de planification pilotés par la DIRM, qu'il s'agisse de l'éolien flottant, des ports au travers des actions de restauration et de réduction des contaminants, des plaisanciers au travers de la gestion des mouillages et des campagnes de sensibilisation. NCe réseau grandissant a été déterminant, en permettant de réunir les professionnels de la mer et leur faire exprimer leurs besoins ou leurs volontés d'action en Méditerranée.

Bien entendu, les membres du Conseil Maritime de Façade Méditerranée ont été largement associés aux travaux. Au cours d'une matinée dédiée aux travaux d'élaboration du plan d'action, six questions leur ont été posées, qui concrétisent notre volonté d'un exercice intégré :

- Nous travaillons depuis six ans sur le Plan d'action pour le milieu marin. Que faire de plus ou en priorité pour les six ans à venir pour le milieu marin méditerranéen ?
- La pêche et l'aquaculture sont des activités historiques en Méditerranée et participent d'une identité culturelle de notre façade. Comment maintenir une pêche et une aquaculture dynamique et respectueuse des ressources ?
- La côte méditerranéenne est l'une des plus attractives au risque d'une surfréquentation, de conflits d'usages et de dégradation importantes de l'environnement. Comment accompagner et réguler les activités de loisirs (sports,

loisirs nautiques, plaisance, croisière, transport maritime) vers un modèle plus durable ?

- L'avenir de la Méditerranée se joue dans la mobilisation de la recherche et de l'innovation au service de la transition écologique, énergétique et numérique.

Comment mieux soutenir les activités émergentes (éolien, énergies renouvelables, transport maritime durable) et dynamiser l'innovation pour les activités maritimes ?

- Le littoral méditerranéen a été fortement urbanisé et attire encore aujourd'hui une population en augmentation constante, malgré la vulnérabilité de certains milieux. Quelles solutions pour un littoral durable, autonome énergétiquement et résilient face aux risques ?

Les 33 participants de cette session de travail de 3 heures, sous forme d'ateliers interactifs à trois interlocuteurs d'univers opposés, ont rappelé les princi-

paux enjeux du plan d'action et formulé de nombreuses pistes d'actions. Puis ces participants ont relayé à l'ensemble des professionnels qu'ils représentent au CMF une invitation pour 6 ateliers territoriaux : Perpignan, Sète, Marseille, Nice, Bastia et Ajaccio.

Il a été jugé nécessaire de « délocaliser » l'exercice de la politique maritime intégrée au sein des territoires. Ces six ateliers nous ont permis de toucher un grand nombre d'acteurs : plus de 140 participants se seront mobilisés pour réaliser avec nous cet exercice et examiner 61 actions. Des axes similaires à ceux étudiés lors de la séance plénière du CMF ont été retenus. Une bonne participation des collectivités territoriales et leurs groupements, des usagers de la mer et des associations a été remarquée.

Dans la conception de ces ateliers, avec l'appui de Rouge Vif Territoires, les outils de l'intelligence collective ont été mobilisés, pour rendre le dialogue vivant, libre et dynamique. Un jeu de « cartes actions » a été conçu, que chaque participant, au sein d'un groupe de six personnes d'horizon institutionnel varié si ce n'est d'horizons et « d'intérêts » opposés, partageait avec les autres, en argument sur l'importance de l'action (ou non), sa pertinence sur son territoire, ses modes possibles de mise en œuvre. Cela a permis d'amplement consolider les actions et de fournir à l'administration centrale une ébauche de plan d'action précise et concrète.

Sur la base du travail méditerranéen, la Direction de l'eau et de la Biodiversité (DEB) et la Délégation à la mer et au littoral (DML) ont organisé des ateliers



thématiques avec les experts des descripteurs et les opérateurs de l'État. Cette harmonisation s'est déroulée de mars à juin 2020. Elle a permis l'émergence de nouvelles actions, liées à la mise en œuvre ou non des actions entièrement nationales du PAMM 1<sup>er</sup> cycle (habitats profonds, espèces fourrages) ou à l'évolution actuelle ou prochaine du contexte réglementaire européen ou international (scrubbers, zone SECA, etc.). La complémentarité et la compatibilité avec les travaux menés dans le cadre des SDAGE et autres politiques publiques (FEAMPA, engagement du Comité interministériel sur une feuille de route

Déchets, etc.) a également fait l'objet d'un examen approfondi.

Certaines divergences d'approche entre les compétences de l'administration centrale et les demandes des acteurs méditerranéens ont pu être abordées et faire l'objet d'un arbitrage. La DIRM a souhaité maintenir, à titre d'exemple, des actions relatives à la création d'un outil de déclaration et de suivi des pêcheurs de loisirs, bénéficiant d'un soutien des fédérations sur la façade, voie dans laquelle la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture n'a pas souhaité s'engager au niveau national, faute d'une demande



réglementaire. Ces travaux d'harmonisation ont donc été une autre clé de voûte du plan d'action du DSF Méditerranée, car ils sont garants d'une répartition rigoureuse des compétences et des engagements de chacun pour les six ans à venir.

À l'issue de ce travail, la physionomie du plan d'action du DSF Méditerranée a largement évolué. En outre, la crise sanitaire et les modalités de travail associées ont engendré un décalage du calendrier, repoussant de plusieurs mois les consultations et l'adoption. Ce temps supplémentaire a été utilisé pour présenter aux acteurs la version quasi aboutie du plan d'action et approfondir les échanges, en tendant toujours vers l'opérationnalité et en visant la priorisation concertée des actions. Nous avons alors mis en œuvre un ultime atelier de concertation virtuel le 6 octobre 2020. Répartis en 4 groupes (Biodiversité, Pêche et aquaculture durables, Ports et industries navales et nautiques, Tourisme littoral), les 112 participants ont travaillé les 97 actions qui leur étaient présentées.

## Prioriser les actions du DSF

L'exercice de priorisation a-t-il été réussi ? Les participants devaient classer les actions sur deux axes : l'urgence d'une part, l'efficacité d'autre part. Hormis de rares actions dont la technicité administrative pouvait échapper aux acteurs, toutes les actions ont été systématiquement classées comme très urgentes et très efficaces.

Ce peut être un échec de la méthode de priorisation, qui n'a pas conduit aux résultats escomptés, c'est-à-dire à une hiérarchisation. A contrario, ce peut être le signe :

- d'une appropriation complète par les acteurs de l'importance des actions portées, et donc d'une concertation réussie, comme d'un sentiment d'urgence collective à agir ;

- d'une diversité telle dans la nature des acteurs comme dans la nature des actions que prioriser n'a finalement aucun sens : toutes les actions n'engagent pas tous les acteurs, et finalement, toutes peuvent aussi bien démarrer en même temps.

La mise en œuvre concrète du DSF validera l'une ou l'autre des deux hypothèses.

- Le plan d'action du Document stratégique de façade est le résultat d'une intense concertation. Les acteurs se sont rendus disponibles pour chacun des rendez-vous et les actions qui ont été retenues et définies sont l'exacte expression de leurs besoins, des opportunités à saisir sur les territoires et des défis à relever immédiatement en Méditerranée.



### Compte-rendus et supports de présentation de ces ateliers :

<http://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/les-travaux-de-co-construction-avec-les-acteurs-et-a2900.html>

---

## 2. COMMENT LIRE LE PLAN D'ACTION

---

Le plan d'action se décline en six chapitres, six problématiques distinctes, cohérentes, qui se justifient par leur approche territoriale, au sein des zones de vocation définies dans la stratégie.

C'est pourquoi le DSF Méditerranée n'aurait pas gagné à être synthétisé. Sa diversité d'acteurs, d'univers, d'enjeux, ses temporalités et ses modalités d'actions sont si hétérogènes que les résumer leur aurait fait perdre leur matière. La feuille de route, décrite ci-dessous, permet une approche dynamique, qui traduit la mobilisation d'une façade entière sur une politique maritime intégrée.

### **Six chapitres, six problématiques, six « univers » différents où agir**

#### **Chapitre 1 Littoral**

Il présente les actions qui s'exerceront principalement dans les zones de vocation littorales, c'est-à-dire majoritairement situées dans la bande des 3 milles et lieu d'intenses concentrations d'activités et d'enjeux majeurs (1 à 5 ; 7 à 17 ; 21 à 30). Les actions concerneront à la fois la gestion durable des activités anthropiques côtières, la compréhension de leurs impacts cumulés et la réduction de leurs pressions. Elles s'attachent également à anticiper l'évolution structurelle des activités anthropiques qui ont un lien direct avec les politiques publiques des territoires littoraux, notamment les énergies marines renouvelables pour l'autonomie énergétique, l'atteinte de zéro artificialisation nette, mais aussi l'accessibilité, l'écotourisme, l'amélioration de la qualité de l'air.

#### **Chapitre 2 Ressources halieutiques et aquaculture**

Les actions présentées concernent d'une part la réduction des impacts de la pêche professionnelle, de la pêche récréative et de l'aquaculture notamment par l'amélioration des connaissances des stocks, la sensibilisation et la formation, et une volonté de réduction forte des captures accidentelles. La deuxième partie du chapitre rassemble les actions dédiées à un accompagnement fort de la filière, notamment en termes de recherche et d'innovation, mais aussi d'implantation économique territoriale et de meilleure visibilité pour les populations locales.

#### **Chapitre 3 Espaces et espèces emblématiques**

Ce chapitre se concentre notamment sur des espèces non commerciales particulièrement vulnérables et qui représentent pour certaines de nouveaux enjeux du Document stratégique de façade par rapport au Plan d'action pour le milieu marin (élastmobranches notamment, tortues marines). Il se consacre également à mettre en valeur les actions innovantes que portera le DSF Méditerranée sur les paysages littoraux et sous-marin, ainsi que le patrimoine archéologique.

#### **Chapitre 4 Univers portuaire et industriel**

Les actions porteront sur l'amélioration de la structuration des filières des industries navales et nautiques notamment dans leur lien avec les appels à projets et à manifestation d'intérêt nationaux et européens pour faire de la façade Méditerranée une vitrine de l'excellence et de l'innovation, en matière de numérique et d'éco-conception. Les actions relatives aux ports sont majeures car elles garantiront la réduction à termes des pollutions et nuisances par le développement de l'électrification des navires et des gaz à faible émission. Elles s'attacheront également à renforcer le lien du port avec le citoyen et la ville pour valoriser cet élément structurant de l'urbanisation du littoral.

#### **Chapitre 5 Éduquer, sensibiliser**

Les métiers maritimes peuvent souffrir d'un manque d'attractivité et de visibilité : les actions présentées dans ce chapitre ont pour objet de monter une gouvernance de façade opérationnelle, de porter des actions de communication coordonnées et efficaces, de créer des passerelles entre les métiers pour renforcer leur visibilité auprès des jeunes. Une deuxième partie présente les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, pour tout âge, que la Méditerranée porte tout particulièrement depuis le PAMM 1er cycle et qui visent à gagner également en coordination et efficacité, par des supports innovants et des partenariats particuliers.

#### **Chapitre 6 Déchets**

Ce chapitre rassemble les actions dédiées à la réduction des déchets, à leur collecte et à leur valorisation dans chacune des filières et des sources de production connues à l'échelle de la façade et du bassin versant.

## Chaque action a un contexte

Le volet opérationnel du Document stratégique de façade doit venir mettre en œuvre le volet stratégique : il permet d'atteindre les objectifs qui y ont été définis, dans les 30 zones de vocation qui ont été arrêtées. Le plan d'action est donc bâti en étroite cohérence avec la stratégie de façade maritime, et chaque partie l'évoque ou lui répond. Cette structure se justifie également par les attendus de l'arrêté « critères et méthodes » précités.

Une feuille de route débute chaque chapitre. Elle rappelle synthétiquement les enjeux de la façade, en lien avec l'état des lieux de la stratégie de façade maritime. Elle témoigne des grandes ambitions collectives des acteurs méditerranéens et y rattache les actions à mener sur la période 2022-2027.

Une carte des vocations où l'action doit être prioritairement mise en œuvre figure au début de chaque fiche.

Les pilotes et les partenaires sont précisés. Par pilote, il est entendu celui qui anime et suit l'action, et endosse par conséquent la responsabilité de la mise en œuvre. Il rend compte aux autorités nationales. La notion de partenariat n'implique pas cette responsabilité : il peut s'agir d'une expertise scientifique, d'un appui technique, jusqu'à un partenariat financier.

La contribution de chaque action à l'atteinte du bon état écologique est ensuite précisée. Cette analyse s'appuie sur l'évaluation du bon état écologique des eaux marines réalisée pour la stratégie de façade maritime (annexe 2). L'impact, positif ou incertain, sur les activités économiques qui en dépendent est ensuite précisé. Les données utilisées proviennent de l'état des lieux des activités maritimes (annexe 1), de l'analyse économique et sociale et du coût de la dégradation (annexe 2 de la SFM).

L'action est ensuite rattachée aux objectifs environnementaux et socio-économiques qu'elle permet d'atteindre (annexe 4 de la SFM). Dans le cas des objectifs environnementaux, la cible, c'est-à-dire l'ambition tendancielle ou chiffrée que la France s'est engagée auprès de l'Europe à atteindre, est également précisée.

Les politiques publiques complémentaires sont précisées : ce sont celles qui viennent en appui du Document stratégique de façade et lui assurent la réalisation de l'action et l'atteinte des objectifs, soit qu'elles se situent sur un territoire « amont » dont la bonne gestion impacte directement le bon état des eaux marines (c'est le cas des SDAGE pour les bassins versants, du PLAEPOMI ou des PLGRI), soit qu'elles constituent à l'avenir des axes d'investissement

fort des territoires, et soient alors synonymes de partenariat techniques ou financiers (c'est le cas des SRADDET ou du FEAMPA).

Le bilan des actions existantes rappellent les actions réalisées et les principales conclusions qui s'en dégagent. Celles-ci justifient généralement l'existence de l'action du DSF : l'initiative doit être renforcée, étendue territorialement, toucher d'autres public, etc. L'initiative innovante parfois mise en valeur fait la transition vers l'avenir : ce peut être un programme en cours de mise en œuvre (un appel à projet, une campagne) ou une réussite qui doit guider les acteurs méditerranéens vers sa poursuite et son renforcement. L'importance de cette partie est majeure : elle offre un bilan et une mise en lumière immédiate des acteurs et partenaires à mobiliser (ce qui ne veut pas dire qu'elle fige les partenariats dans le temps).

La fiche action, enfin, définit les modalités d'actions pour les années à venir. Ses « compartiments » correspondent pour partie aux exigences du rapportage à la Commission européenne. Ils sont expliqués sur le schéma ci-contre (kinga : guide lecture fiche action schéma).

L'action se repère à son identifiant, composé de trois éléments :  
- Objectif (ou thématique) auquel l'action se rattache, ou action transversale (AT)  
- échelle de la mesure AN (action nationale) ou façade  
- numéro de 01 à xx  
Exemple : AQUA-NAT-01

Extraits de la stratégie de façade maritime adoptée en 2019 :  
- zones de la carte des vocations concernées  
- lien avec les éléments de la vision, adoptée dans la stratégie de façade maritime

Façades concernées par l'action :  
- MEMN : Manche Est – mer du Nord  
- NAMO : Nord Atlantique Manche Ouest  
- SA : Sud Atlantique  
- MED : Méditerranée

Thématiques socio-économiques concernées par l'action :  
- EMR : Energies Marines Renouvelables  
- TEE : Transition écologique et énergétique  
- RLI : Risques littoraux  
- PTM : Ports et transport maritime  
- OPT : Opérateurs de travaux publics, activités sous-marines et d'ingénierie écologique  
- PM : Pêche maritime  
- AQU : Aquaculture  
- GME : Granulats marins et estuariens  
- INN : Industries nautiques et navales  
- SPO : Loisirs et sports côtiers et maritimes  
- TOU : Tourisme  
- SPP : Sites, paysages et patrimoine  
- LAM : Libre accès à la mer  
- EMP : Emploi  
- FOR : Formation  
- R-I : Recherche/innovation  
- CON : Connaissance  
- TSO : Transition solidaire  
- SEN : Sensibilisation, éducation, communication  
- SEC : Sécurité et sûreté

Le volet environnemental du DSF est structuré en 11 descripteurs du bon état écologique :  
1-OM : oiseaux marins  
1-PC : poissons et céphalopodes  
1-MT : mammifères et tortues marines  
1-HB : habitats benthiques  
1-HP : habitats pélagiques  
2 : Espèces non-indigènes  
3 : Espèces exploitées  
4 : Réseaux trophiques  
5 : Eutrophisation  
6 : Intégrité des fonds marins  
7 : Conditions hydrographiques  
8 : Contaminants dans le milieu  
9 : Questions sanitaires  
10 : Déchets marins  
11 : Bruit

Identifiant de l'action	Titre de l'action											
MEMN	X	NAMO	X	SA	X	MED	X					
1-OM	1-PC	1-MT	1-HB	1-HP	2	3	4	5	6			
7	8	9	10	11								
EMR	TEE	RLI	PTM	OPT	PM	AQU	GME	INN	SPO			
TOU	SPP	LAM	EMP	FOR	R-I	CON	TSO	SEN	SEC			

Cette partie explique la raison pour laquelle l'action nouvelle a été construite. Elle rappelle le contexte dans lequel s'inscrit l'action (autres politiques publiques, articulation avec d'autres actions du plan d'action...) Elle présente également les attendus de l'action.

Libellé	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action				
Date de fin prévisionnelle de la sous-action				
Pilote(s)				
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)				
Financements potentiels				
Action au titre de la DCSMM				
Incidences économiques et sociales				
Efficacité environnementale et faisabilité				
Coût prévisionnel				

Déclinaison de l'action en 1 à 4 sous actions, qui ne sont pas forcément consécutives les unes des autres.

Echéances de mise en œuvre de l'action

Le pilote anime et suit l'action, il endosse la responsabilité de sa mise en œuvre. Il peut s'agir d'un service de l'Etat, d'une collectivité ou d'un établissement public

Partenaires publics et privés concourant à la mise en œuvre de l'action

Sources de financement de l'action : Ces dernières peuvent être issues de collectivités, d'établissements publics, de l'Etat, de crédits communautaires ou d'autres sources

Cette partie résume l'analyse de l'impact de l'action en ce qui concerne :  
- les incidences socio-économiques : conséquences de l'action en termes de conditions d'exercice et de développement des activités de la mer et du littoral ;  
- l'efficacité environnementale, en particulier pour ce qui est de la contribution de l'action à l'atteinte du bon état écologique du milieu marin ;  
- la faisabilité et le coût de l'action.

Ce travail a été conduit dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique des documents stratégiques de façade, dont l'objectif est de s'assurer de la pertinence des choix effectués au regard des enjeux environnementaux en appréciant de façon prévisionnelle les impacts positifs et négatifs des actions, et en proposant le cas échéant les mesures visant à éviter, réduire ou compenser les incidences négatives

# CHAPITRE 1

## ADAPTER LE LITTORAL ET SES ACTIVITÉS

### 1. UN LITTORAL ATTRACTIF ET SOLIDAIRE ; DES ACTIVITES DURABLES

p.12

p.12

#### 1.1 ACCOMPAGNER LES ACTIVITES DE LOISIRS VERS UN MODELE PLUS DURABLE

p.12

Mettre en œuvre la stratégie méditerranéenne de gestion des mouillages des navires

p.12

Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de gestion durable de la croisière en Méditerranée

p.12

Décliner la stratégie de gestion durable des sites de plongée de Méditerranée

p.12

Renforcer l'encadrement et la réglementation des sports et loisirs de pleine nature affectant les mammifères marins et des activités commerciales d'observation des mammifères marins

p.12

Structurer la pratique des sports et loisirs de nature côtiers et littoraux (informations, sensibilisation et réglementation) sur les questions de sensibilité des espèces et des milieux

p.12

#### 1.2 OFFRIR UN TOURISME DE QUALITE

p.12

Améliorer la qualité des eaux de baignade sur la façade

p.12

Améliorer la gestion des banquettes de posidonie sur les plages en conciliant l'acceptabilité sociale avec les enjeux de gestion de l'érosion et de l'espèce protégée

p.12

Accompagner le développement des navettes maritimes, connectées avec le réseau de transport en commun, pour favoriser l'accès aux plages et/ou aux pôles urbains, et répondre au flux touristique en saison.

p.12

Renforcer la coopération territoriale pour participer au déploiement de l'écotourisme sur la façade Méditerranée

p.12

#### 1.3 RENDRE LE LITTORAL, LA MER ET SES ACTIVITES ACCESSIBLES A TOUS

p.12

Renforcer un accès durable aux plages et à la mer aux personnes en situation de handicap.

p.12

Encourager et renforcer l'accès à la pratique, durable ou ponctuelle, des sports nautiques et subaquatiques, notamment pour les jeunes publics, les populations éloignées du littoral, et les personnes présentant des besoins spécifiques.

p.12

Accompagner l'amélioration des équipements permettant l'accès à la mer, cales de mise à l'eau notamment.

## 2. UN LITTORAL RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

p.12

p.12

#### 2.1 REDUIRE L'IMPACT DE L'ARTIFICIALISATION

p.12

Développer une vision stratégique de façade vers zéro artificialisation nette

p.12

Améliorer la prise en compte des habitats et des espèces benthiques non protégés et de la biodiversité ordinaire dans la mise en œuvre de la séquence ERC des projets soumis à autorisation en renforçant l'accompagnement environnemental

p.12

Favoriser la connectivité terre-mer au niveau des estuaires et des lagunes en complément de ce qui est fait sur la continuité écologique au titre du SDAGE et des PLAGEPOMI, par l'intervention sur les obstacles impactant la courantologie et la sédimentologie.



p.12	Définir les modalités d'une meilleure prise en compte des besoins d'apports en eau douce des milieux marins dans la réglementation
p.12	<b>2.2 RESTAURER LE MILIEU MARIN</b>
p.12	Poursuivre la déclinaison territoriale de la stratégie de restauration écologique des habitats naturels en Méditerranée
p.12	Identifier, maintenir et restaurer les habitats littoraux et les habitats fonctionnels des oiseaux marins dégradés et/ou exposés à la compression
p.12	<b>2.3 REDUIRE L'IMPACT DES ACTIVITES ET DE L'ANTHROPISATION</b>
p.12	Renforcer la prise en compte des habitats benthiques dans les autorisations en mer
p.12	Assurer une veille et des actions de lutte contre les espèces introduites et domestiques sur les sites de reproduction des oiseaux marins.
p.12	Renforcer la prise en compte de la sensibilité des espèces d'oiseaux marins aux dérangements dans les autorisations en mer et dans la réglementation locale
p.12	Accompagner les démarches contractuelles de gestion du domaine public maritime (DPM) sur la façade, en tenant compte de l'ensemble des objectifs stratégiques du DSF.
p.12	Améliorer la gestion des espèces non indigènes marines
p.12	Améliorer la compréhension et la prise en compte des effets cumulés des activités anthropiques et de la capacité de charge écologique.
p.12	Structurer la formation des services de l'État et des collectivités territoriales à la prise en compte des objectifs environnementaux dans leurs missions

### 3. UN LITTORAL RESILIENT FACE AUX RISQUES

p.12	Partager une meilleure connaissance des impacts des opérations de réduction de la vulnérabilité des territoires littoraux
p.12	Décliner sur la façade méditerranéenne, à une échelle territoriale pertinente, la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte et en assurer le suivi.
p.12	Animer et harmoniser le recueil, la bancarisation et l'analyses des données relatives à l'évolution du trait de côte et du littoral, et favoriser leur communication à l'ensemble des publics concernés.
p.12	Animer et harmoniser le recueil, la bancarisation et l'analyses des données relatives à l'évolution du trait de côte et du littoral, et favoriser leur communication à l'ensemble des publics concernés
p.12	Aider les autorités locales à se préparer à faire face à un tsunami en Méditerranée, et travailler sur les planifications opérationnelles et l'information des populations.
p.12	Renforcer les moyens de lutte contre les pollutions accidentelles en mer et sur le littoral

### 4. UN LITTORAL AUTONOME GRACE AUX ENERGIES MARINES RENOUVELABLES

p.12	Capitaliser et diffuser les connaissances relatives à l'éolien flottant offshore et à son impact sur l'environnement, en veillant à un suivi harmonisé des différents projets.
p.12	Conseil scientifique éolien national
p.12	Déployer une filière "éolien flottant commercial" compétitive, durable et structurée à l'échelle de la façade Méditerranée.
p.12	Évaluer le potentiel et soutenir le développement de la filière thalassohermie

# CHAPITRE 2

## GERER LES RESSOURCES HALIEUTIQUES ; ACCOMPAGNER LES METIERS DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

### **1. PROTEGER LES ZONES FONCTIONNELLES ET REGULER LES PRELEVEMENTS**

*p.12*

*p.12*

#### **1.1 IDENTIFIER ET PROTEGER LES ZONES FONCTIONNELLES EN ACCORD AVEC LA PROFESSION**

Renforcer la protection des Zones fonctionnelles halieutiques d'importance (ZFHi), notamment par la mise en place de zones de conservation halieutique (ZCH) pilotes sur chaque façade

*p.12*

*p.12*

Réduire la surface d'herbiers de posidonies inclus dans des zones autorisées à la pêche au gangui

*p.12*

#### **1.2 REGULER LES PRELEVEMENTS ET REDUIRE LES ATTEINTES AUX MAILLONS SENSIBLES DE LA CHAINE TROPHIQUE**

Identifier les stocks locaux prioritaires pour lesquels la gestion pourrait être améliorée, et rédiger des plans de gestion correspondants

*p.12*

*p.12*

Contribuer à une meilleure gestion des prélèvements des espèces fourrages au niveau européen.

*p.12*

Élaborer et mettre en œuvre une déclinaison opérationnelle de la stratégie nationale de gestion des poissons migrateurs

*p.12*

Éviter ou réduire les risque de capture pour les métiers (professionnels et de loisir) et/ou les périodes à risque dans les estuaires à enjeux pour les amphihalins en complément des plans de gestion existants

*p.12*

Sensibiliser et former les usagers à la reconnaissance des élasmobranches susceptibles d'être capturés accidentellement, et à leur prise en charge et étendre les déclarations obligatoires en cas de captures accidentelles

*p.12*

Réviser la réglementation relative aux captures d'élasmobranches et, sur cette base, identifier les actions à mettre en œuvre au niveau national et au niveau local

*p.12*

Élaborer et mettre en œuvre un plan national d'action (PNA) multi-espèces relatif aux élasmobranches

*p.12*

#### **1.3 ACCOMPAGNER LA PECHE DE LOISIR VERS DES PRATIQUES DURABLES**

*p.12*

Harmoniser et renforcer la réglementation relative à la pêche de loisir et sensibiliser les pêcheurs à sa mise en œuvre

*p.12*

Assurer les conditions d'une pêche de loisir durable



# CHAPITRE 2

## GERER LES RESSOURCES HALIEUTIQUES ; ACCOMPAGNER LES METIERS DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

### 2. ACCOMPAGNER LA PROFESSION ET FAIRE EVOLUER LES MODES DE CONSOMMATION

p.12

p.12

p.12

p.12

p.12

p.12

p.12

Planifier les zones de vocation aquacole de la façade

Accompagner les procédures d'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter les fermes aquacoles

Accompagner les produits de la pêche et de l'aquaculture vers la certification environnementale et leur valorisation auprès des consommateurs et territoires, locaux et à l'export

Soutenir la multi-activité de la pêche et de l'aquaculture durables et développer les filières émergentes de la bioéconomie vers un modèle environnemental et économique stable

En respectant les équilibres économiques existants (cristallins notamment) et des besoins des professionnels et des territoires, structurer les modalités et les circuits de consommation des produits de la mer issus de la pêche et de l'aquaculture pour valoriser les produits locaux, de saison, et pauvres et ou méconnus

Poursuivre et structurer les efforts de recherche et d'innovation pour réduire l'impact environnemental des navires et des engins

# CHAPITRE 3

## PROTEGER LES ESPECES ET LES ESPACES EMBLEMATIQUES

### 1. ESPECES ET HABITATS FRAGILES OU MECONNUS

p.12

p.12

p.12

p.12

p.12

p.12

p.12

p.12

Renforcer les connaissances relatives à l'état écologique du corail rouge en Méditerranée et assurer, si nécessaire, sa préservation

Renforcer la prise en compte de la sensibilité des habitats profonds en Méditerranée

Réduire l'impact des captures accidentelles de tortues marines par la formation des marins-pêcheurs et le maintien d'un réseau adapté de centres de soin

Identifier et réduire les risques de capture accidentelle pour chacune des espèces d'oiseaux et mammifères marins d'intérêt communautaire à l'échelle de la façade

Développer et mettre en œuvre des outils de gestion et de protection adaptés pour des espèces d'oiseaux marins à enjeu fort à l'échelle de la sous-région marine

Soumettre auprès de l'Organisation maritime internationale (OMI) une proposition de zone maritime particulièrement vulnérable (ZMPV) en Méditerranée co-construite avec l'Italie, Monaco et l'Espagne

Déposer et mettre en œuvre un projet Life « Espèces marines mobiles »



# CHAPITRE 3

## PROTEGER LES ESPECES ET LES ESPACES EMBLEMATIQUES

<i>p.12</i>	<b>2.</b> LES SITES ET PAYSAGES
<i>p.12</i>	Fédérer les réseaux d'observation et de suivi des paysages littoraux et sous-marins, pour mieux accompagner les politiques stratégiques, et notamment anticiper, ménager et évaluer les effets du changement climatique sur les territoires et les paysages
<i>p.12</i>	Rendre accessible le patrimoine sous marin au grand public, dans le respect du patrimoine rendu disponible, et par des pratiques innovantes.
<i>p.12</i>	<b>3.</b> DIMENSIONNER LES POLITIQUES DE CONTROLE A LA REALITE DES ENJEUX
<i>p.12</i>	Développer le réseau des zones protections fortes et en renforcer le contrôle
<i>p.12</i>	Améliorer le dispositif de contrôle de l'environnement marin
<i>p.12</i>	Mener une réflexion relative à l'extension des compétences de contrôle des agents opérant dans le réseau d'aires marines protégées au titre des codes des transports et du CRPM

# CHAPITRE 4

## STRUCTURER, COORDONNER, VALORISER L'INNOVATION DANS LES PORTS, LES TRANSPORTS MARITIMES, LES INDUSTRIES NAUTIQUES ET NAVALES

<i>p.12</i>	<b>1.</b> REDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DE CES ACTIVITES
<i>p.12</i>	<b>1.1 REDUIRE LES REJETS</b>
<i>p.12</i>	Recenser et équiper en système de traitement des effluents les aires de carénages des ports de plaisance, des zones de mouillage et des chantiers nautiques.
<i>p.12</i>	Afin de réduire l'impact des activités de dragage et clapage sur l'environnement, encourager et accompagner les collectivités pour la mise en œuvre de schémas d'orientation territorialisés des opérations de dragage maritime et de filières de gestion des sédiments.
<i>p.12</i>	<b>1.2 REDUIRE LES APPORTS ATMOSPHERIQUES</b>
<i>p.12</i>	Limiter/interdire les rejets des scrubbers (laveurs des gaz d'échappement des navires) à boucle ouverte dans des zones spécifiques
<i>p.12</i>	Réduire les apports atmosphériques de contaminants liés au transport maritime notamment par le soutien aux stratégies locales de décarbonation (GNL, GNV, hydrogène, voile)
<i>p.12</i>	<b>1.3 REDUIRE LES EMISSIONS</b>
<i>p.12</i>	Collecter les données relatives au bruit impulsif émis dans le cadre d'opérations industrielles et les diffuser



# CHAPITRE 4

## STRUCTURER, COORDONNER, VALORISER L'INNOVATION DANS LES PORTS, LES TRANSPORTS MARITIMES, LES INDUSTRIES NAUTIQUES ET NAVALES

### **2.** UN MONDE PORTUAIRE ET INDUSTRIEL ACTEUR DE L'INNOVATION

*p.12*

*p.12*

*p.12*

*p.12*

*p.12*

*p.12*

*p.12*

*p.12*

*p.12*

Contribuer au dialogue entre l'État et la filière en matière de soutien à la R&D et rendre plus lisible le soutien de l'État notamment en termes de propulsions propres et d'écoconception

Accompagner la transformation numérique des entreprises, de la chaîne de production (entreprises mères et sous-traitants) et des produits des industries navales et nautiques.

Anticiper les besoins en compétences et en volumes d'emplois pour renforcer l'attractivité de la filière des industries maritimes

Déployer la filière de déconstruction des navires de plaisance par un accompagnement renforcé des éco-organismes en charge de la filière dans la montée en charge de la filière, aux particuliers et aux collectivités, et aux gestionnaires de ports

Dresser au niveau de la façade un bilan régulier de l'économie bleue et favoriser l'adéquation des besoins des acteurs avec les opportunités de recherche

Renforcer le rôle du port comme vecteur de valorisation et de transmission des savoirs-faire, enjeux et innovations maritimes.

Favoriser les démarches contractuelles de meilleure intégrations des ports de plaisance et de commerce dans la ville, avec les usagers et les citoyens, dans un but de réduction des nuisances notamment.

Faire progresser la coopération interportuaire sur la base de stratégies communes, dans la lignée notamment du Pacte de Toulon

# CHAPITRE 5

## ÉDUQUER, SENSIBILISER, FORMER TOUT AU LONG DE LA VIE

### **1.** RENDRE LES EMPLOIS MARITIMES PLUS ATTRACTIFS

*p.12*

*p.12*

*p.12*

Favoriser, structurer, coordonner les actions de promotion, de valorisation et de sensibilisation aux formations et emplois des métiers de la mer, et accompagner les collectivités dans la définition de leurs besoins et le déploiement de leurs offres.

Créer et animer un Observatoire méditerranéen des métiers de la mer

### **2.** ÉDUQUER ET SENSIBILISER CHAQUE CATEGORIE D'USAGERS

*p.12*

*p.12*

*p.12*

*p.12*

*p.12*

Développer le réseau des aires marines éducatives

Développer une application intégratrice de la réglementation et des informations liés aux espaces à destination de la navigation de plaisance

Mettre en place des projets d'éducation à l'environnement marin dans les écoles, collèges et lycées

Mettre en place des campagnes de sensibilisation coordonnées à l'échelle de la façade adaptées aux différentes catégories d'enjeux et d'usagers de la mer et du littoral

# CHAPITRE 6

## REDUIRE LES DECHETS PRESENTS SUR NOTRE LITTORAL ET DANS NOTRE MER

### 1. REDUIRE L'ARRIVEE DE DECHETS PAR LES BASSINS VERSANTS ET LES AGGLOMERATIONS

*p.12*

*p.12*

Prévenir les rejets de déchets en amont des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales

*p.12*

Lutter contre les déchets dans les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales

*p.12*

Identifier les décharges prioritaires et les zones d'accumulation des déchets et les différentes possibilités de financement en vue de leur résorption

*p.12*

Sensibiliser, informer, éduquer sur la pollution des océans par les déchets

*p.12*

Inciter à la réduction, à la collecte et à la valorisation des déchets d'origine terrestre impactant le littoral et la mer

### 2. REDUIRE LES DECHETS ISSUS DES ACTIVITES MARITIMES

*p.12*

*p.12*

Inciter à la réduction, à la collecte et à la valorisation des déchets issus des activités maritimes et accompagner les activités vers des équipements durables.

*p.12*

Améliorer la gestion des déchets dans les ports et faciliter la collecte des déchets lorsqu'ils sont pêchés accidentellement.

*p.12*

Poursuivre le déploiement de la certification européenne Ports Propres et Ports Propres actifs en biodiversité



# LITTORAL

